## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES**



# Edition Chronologique n°1 du 7 janvier 2011

PARTIE PERMANENTE Etat-Major des Armées (EMA)

Texte n°6

## ARRÊTÉ N° 2246/DEF/DCSCA

portant dissolution du cercle des officiers de la garnison de Dakar (Sénégal).

Du 15 décembre 2010

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : bureau « réglementation ».

ARRÊTÉ N° 2246/DEF/DCSCA portant dissolution du cercle des officiers de la garnison de Dakar (Sénégal).

#### Du 15 décembre 2010

#### NOR DEFE1052844A

Référence:

Code de la défense - Partie réglementaire, III.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 135.2

Référence de publication : BOC N°1 du 7 janvier 2011, texte 6.

Le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants,

Vu le code de la défense, notamment son article R. 3412-6,

Arrête:

Art. 1er. Le cercle des officiers de la garnison de Dakar (Sénégal) est dissous à compter du 1er octobre 2010.

Art. 2. Les biens, droits et obligations de ce cercle sont dévolus au cercle mixte du 23e bataillon d'infanterie de marine de Dakar (Sénégal).

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel des armées.

Pour le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

Le commissaire général de division, directeur central adjoint du service du commissariat des armées,

Alain FERRAND.